

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil tenue le 14 mars 2022 à 19 heures, à l'édifice municipale, au 9 avenue du Phare

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Valérie Bertrand Lemay, conseillère (en visioconférence Zoom)
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Valérie Allard, conseillère (en visioconférence Zoom)
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller (en visioconférence Zoom)
Monsieur Marc-André Diné, conseiller

Aussi présente :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

Séance ordinaire du 14 mars 2022
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
5. Adoption des comptes pour paiement
6. Résolution : Formation du comité consultatif d'urbanisme
7. Résolution : Vérification comptable 2018-2019-2020-2021
8. Résolution : Tetra Tech – Assistance à la programmation de la TECQ
9. Résolution : Tetra Tech – Assistance technique complémentaire
10. Résolution : Demande de report d'échéance des prêts #3 et #4
11. Résolution : Réinstallation d'une lumière de rue sur l'avenue de la Chapelle afin d'assurer la sécurité des citoyen(ne)s
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre en y reportant, à la prochaine séance ordinaire du conseil, le point suivant :

- *Point 11. Résolution : Réinstallation d'une lumière de rue sur l'avenue de la Chapelle afin d'assurer la sécurité des citoyen(ne)s*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 17 167.70\$

RÉSOLUTION : 2022-03-107 – FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale d'urbanisme nécessite la création d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre doit former un comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de procéder à l'analyse de certaines demandes en matière de réglementation municipale d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé d'un élu, d'un fonctionnaire municipal et de 6 citoyens;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à la création d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et composé des personnes suivantes.

Membres du comité de pilotage :

Membres (prénom/nom)	Organisme/citoyen
Rémy-Richard Leclerc	Élu municipal
Arnaud Muller	Citoyen
Philippe Achaintre	Citoyen
Réjean Gagné	Citoyen
Émilie Sabourin	Citoyen
Roxanne Gagnon	Citoyenne
Camille Trudel	Citoyenne
Mélanie Lévesque	Fonctionnaire municipal

RÉSOLUTION : 2022-03-108 – VÉRIFICATION COMPTABLE 2018-2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vérification comptable avec la firme actuelle prenait fin avec la vérification de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a avisé la municipalité de La Martre, qu'en raison d'un manque d'effectif, elle ne pourrait effectuer la vérification comptable de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la vérification comptable de l'année 2018 et des années subséquentes, et ce, par une firme comptable externe;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme comptable externe est de procéder à la production des états financiers et des audits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélanie Lévesque, à procéder à la demande de soumission pour la vérification comptable des années 2018-2019-2020 et 2021.

RÉSOLUTION : 2022-03-109 – TETRA TECH – ASSISTANCE À LA PROGRAMMATION DE LA TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La martre doit procéder à la programmation de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation est complexe et demande des compétences en matière d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE l'offre de service de l'entreprise Tetra Tech Inc. au montant de 6 500.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION : 2022-03-110 – TETRA TECH – ASSISTANCE TECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La martre souhaite bénéficier d'une assistance technique complémentaire à la réalisation de son projet d'alimentation et distribution en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance technique complémentaire est primordiale à la réalisation du projet qui est complexe et exige des compétences en matière d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE l'offre de service de l'entreprise Tetra Tech Inc. pour de l'assistance technique complémentaire, et ce, au montant de 10 000.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION : 2022-03-111 – DEMANDE DE REPORT D'ÉCHÉANCE DES PRÊTS #3 ET #4

CONSIDÉRANT QUE les prêts numéro 3 au montant de 170 000\$ et numéro 4 au montant de 83 000\$ effectués auprès de la Caisse Populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) arrivent à échéance les 31 mars 2022 et 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers audités de l'année 2016 seront déposés sous peu ayant pour effet le versement des sommes retenues dans le cadre du PAVL pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE pour les activités de fonctionnement de la municipalité de La Martre, celle-ci désire reporter l'échéance de ces prêts au 31 décembre 2022,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise le maire, Monsieur Yves Sohier et la directrice générale, madame Mélanie Lévesque, à signer les documents nécessaires au report de l'échéance des prêts numéro 3 et 4, au 31 décembre 2022, avec la Caisse Populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie.

**RÉINSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE SUR L'AVENUE DE LA CHAPELLE
AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYEN(NE)S**

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire de conseil de la municipalité de La Martre.

PÉRIODE DE QUESTIONS : M. Le maire ainsi que les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 20 h 15.

Yves Sohier
Maire

Mélanie Lévesque
Adjointe administrative

